



## Et les piles

### Qu'est-ce qu'une pile ?

Une pile électrique est un petit générateur portable qui transforme l'énergie d'une réaction chimique en énergie électrique. Elle est à usage unique et ne peut pas être rechargée, contrairement aux batteries et accumulateurs !

Tous ces petits objets nous facilitent bien la vie. Nous nous en servons si souvent au quotidien que nous en oublions complètement leur présence... D'ailleurs, vous serez sûrement surpris de la réponse à la question du bas de la page...

### Où jeter ses piles ?

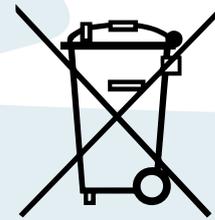
Il y a plusieurs milliers de points de collecte disséminés dans toute la France. Vous passez certainement à quelques mètres de l'un de ces points chaque semaine. Il y en a chez tous les revendeurs de piles, batteries et accumulateurs, c'est-à-dire dans tous les supers et hypermarchés, les magasins de bricolage et d'appareils électriques et électroniques. Il y en a aussi dans toutes les déchèteries, toutes les mairies de notre territoire et de plus en plus dans les écoles et les lieux accueillant du public. Vous n'avez plus que l'embarras du choix !

### Fin de vie

Comme vous l'apprenez au fil de nos lettres, qui dit consommation, dit déchets...

Mais heureusement, les piles, batteries et accumulateurs sont tous recyclables ! Et ça, c'est une bonne nouvelle !

Ce ne sont pas des déchets comme les autres, il convient de les jeter convenablement. Et comme l'indique ce pictogramme, elles ne sont pas à mettre dans la poubelle ordinaire. Mais alors où ?



### Les écoles

Le SMICTOM sensibilise tous les élèves et installe des bornes à piles dans tous les établissements scolaires. Toutes les écoles de la commune de Fontainebleau sont déjà équipées et sensibilisées. N'hésitez pas à nous contacter pour votre école !



**D'après vous, combien y a-t-il en moyenne de piles batteries et accumulateurs par foyer en France ? Attention, réfléchissez bien... Essayez d'évaluer combien il y en a chez vous pour vous faire une idée.**



Si vous désirez vous abonner à cette lettre, envoyez simplement « je souhaite m'abonner à la lettre du SMICTOM » avec votre nom, prénom et adresse mail à [communication@smictom-fontainebleau.fr](mailto:communication@smictom-fontainebleau.fr)



## Le bon réflexe

Vous pouvez avoir une boîte à piles chez vous (ou un « coin à pile », tout aussi fonctionnel...) et mettre à côté le coin des lampes basse consommation (voir lettre N°50) et les petits appareils électriques ou électroniques que vous voulez jeter (voir lettre N°45). Ainsi, lors du grand nettoyage, vous pouvez penser à tout jeter en même temps par exemple dans une grande surface ou à la déchèterie ! Du deux, voire du trois en un... Il y a de l'électricité dans l'air !

## Le recyclage

1 300 000 000 de piles et batteries portables sont mises sur le marché en France chaque année ! En moyenne, sur 100 piles :



Votre geste est de plus très utile. Les piles sont majoritairement composées de métaux, des matériaux non-renouvelables et de plus en plus rares sur notre planète. Le recyclage des piles permet de récupérer et de réutiliser entre 50 et 80 % de leur matière. De plus, cela évite aux piles de se retrouver dans la poubelle des ordures ménagères où elles ne seraient pas récupérées et risqueraient de polluer l'environnement avec les métaux lourds qu'elles contiennent. Et bien sûr, cela évite aussi le pire, c'est-à-dire qu'elles se retrouvent jetées directement dans la nature !

## Les « piles rechargeables »

Les accumulateurs ou « piles rechargeables » sont bien souvent plus rentables pour les usages intensifs. Pour un comparatif sur les différents modèles, rendez-vous sur : [www.ecoconso.be/Les-accus-et-les-chargeurs](http://www.ecoconso.be/Les-accus-et-les-chargeurs) Pour une utilisation fréquente, l'économie réalisée peut monter jusqu'à un facteur de 50 ! Non seulement vous faites une économie non-négligeable mais de plus vous produisez beaucoup moins de déchets : une fois hors d'usage, elles sont reprises comme les piles classiques.

Moi, je recycle mes piles...

Pour ne pas perdre la face !

Que déposer dans une borne à piles ?

Tout ce qui suit : les piles bâton, les piles bouton, les batteries (de téléphone, d'ordinateur portable ou encore d'outils sans fil comme les perceuses...).



Source : [www.corepile.fr](http://www.corepile.fr); [www.screlec.fr](http://www.screlec.fr); [www.consoglobe.com](http://www.consoglobe.com) ; « Recyclage des PAP » Synthèse de l'étude mai 2014 par Brainvalue.

# 75

C'est l'incroyable quantité de piles batteries et accumulateurs présents en moyenne par foyer !